



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION

N° 2025-04-DEL-123

OBJET :

**RESSOURCES  
HUMAINES –  
MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS**

RAPPORTEUR :  
**MONSIEUR LE MAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 33

PRESENTS : 20

VOTANTS : 33

Le lundi 14 avril 2025 à 19 h 00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Mercredi 02 avril 2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Hakan KARACIGER, Mme Françoise POIRRIER, M. Fabien TANTI, Mme Fabienne TANTI, M. Jonas MAURY, M. Cyrille ARZEL, M. Yvon ROSCOVAL, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, M. Marc FONTAINE, Mme Bérengère VOILLOT, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Line WENZEL

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Catherine EVANO à M. Philippe DA-RIN, M. Christophe MARGAT à M. Gilles GAILLARD, M. Julien SAUVE à Mme Françoise POIRRIER, Mme Mélody SENAT à M. Jonas MAURY, Mme Christelle DIDIERJEAN à M. Gil GOMES, Mme Frédérique MAHER à M. Cyrille ARZEL, Mme Pamela BUQUET MAIRE à M. Florent BEQUIGNON, Mme Valérie LENORMAND à Mme Bérengère VOILLOT, M. Fernando MENDES à M. Marc FONTAINE, M. Hassan AHSSAKOU à Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Sophie FONTAINE à Mme Sophie KERIGNARD, M. Pascal GILLES à Mme Line WENZEL, Mme Anne LAPORTE à Mme Valérie LEFUEL DUVAL.

EXCUSÉ(S) : Mme Catherine EVANO, M. Christophe MARGAT, M. Julien SAUVE, Mme Mélody SENAT, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, Mme Pamela BUQUET MAIRE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Sophie FONTAINE, M. Pascal GILLES, Mme Anne LAPORTE.

ABSENT(S) : 0

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20250414-2025-04-DE123-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025



**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

VU le décret n°921-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du Code général de la fonction publique susvisée,

VU l'avis rendu par le Comité social territorial dans sa séance du 2 avril 2025,

**CONSIDÉRANT** ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CRÉER** un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives principaux de 2<sup>ème</sup> classe (de catégorie B à temps complet), à compter du 10 avril 2025,

**ARTICLE 2 : DE TRANSFORMER** les postes suivants :

- Suppression d'un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (de catégorie C à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- Suppression d'un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (de catégorie B à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- Création d'un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe (de catégorie C à temps complet) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- Création d'un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe (de catégorie B à temps complet), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels de droit public.

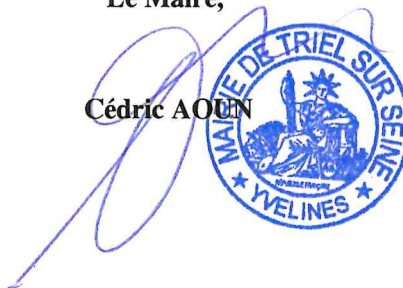
**ARTICLE 4 : DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget (chapitre 012) et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

**Le Maire,**

**Cédric AOÛN**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication, au Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr) - <https://www.telerecours.fr/>*

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20250414-2025-04-DE123-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025



Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20250414-2025-04-DE123-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025